

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 Avril 2022

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. B. BAUTOU. C. MACIAS-ADICEOM. C. CHAUVITEAU. E. PONS. M. DIAW. M. RIEUTORD. R. ALLEXANT.

Excusés : A. GOBERT.

1. ADOPTION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2022

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 mars 2022.

2. VALIDATION DU COMPTE DE GESTION

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : **125 552,40 €**
- Section d'investissement : **114 547,94 €**
- Total général : **240 100,34 €**

Le compte de gestion est validé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif de la commune en ligne avec le compte de gestion, est **approuvé à l'unanimité des membres présents.**

4. VOTE DES TAXES

Compte tenu du contexte actuel et de l'état des comptes de la commune, le Conseil à **l'unanimité décide de maintenir le taux d'imposition actuel.**

- Taxe foncière sur le bâti : **35,01 %** (compte tenu de l'intégration de la part départementale visant à compenser la suppression de la taxe d'habitation).
- Taxe foncière sur le non bâti : **83,71 %**

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET SUBVENTIONS

Le projet de budget primitif s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement **324 806,00 €**
- Section d'investissement **474 221,00 €**
- Total du budget **799 027,00 €**

Ce budget s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent avec un objectif de maîtrise des charges en section de fonctionnement. Les dépenses d'investissement seront centrées sur l'aménagement des lavoirs et de la bibliothèque, l'acquisition de la remise sur le Planol ainsi que sur les travaux de requalification autour du calvaire et de la rue du foyer communal si les subventions de l'Etat nous sont accordées.

A l'unanimité le Conseil vote le budget primitif et se prononce favorablement sur le maintien à leur niveau actuel des subventions aux associations (sous réserve d'avoir fourni leur bilan) et aux écoles.

Comme il l'avait évoqué lors de sa précédente réunion, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de **500€** au titre de l'aide humanitaire à l'Ukraine.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU F.A.I.C. (fonds d'aide à l'investissement communal)

Le Conseil à **l'unanimité valide** la demande de subventions au F.A.I.C.

Ces subventions permettront notamment de financer, en partie, la réfection du terrain de tennis (devis de de l'ordre de 45 000€) et ou la réfection des chemins de St Félix et des Pansières (devis de de l'ordre de 40 000€).

7. AVENANT À LA CONVENTION HÉRAULT ÉNERGIES

Le Conseil valide à l'unanimité la signature de l'avenant à la convention de transfert de compétence signée avec Hérault Energies. Les certificats enregistrés seront valorisés financièrement à minima une fois par an.

Les recettes concernées seront retournées aux collectivités participantes au prorata de leur volume de certificats d'économie d'énergie enregistrés :

- soit sous forme d'actions pédagogiques
- soit par reversement financier

Si le montant est inférieur à 200€, la compensation se fera uniquement sous forme d'actions pédagogiques.

8. VENTE TONNE À LISIER

Lors de la construction de la nouvelle station d'épuration, la Mairie a acheté une tonne à lisier afin de permettre aux vigneron concernés de pouvoir évacuer leurs effluents vinicoles, en respect des normes en vigueur.

Cette tonne à lisier n'étant à ce jour que très peu utilisée, une réflexion sera donc menée sur l'opportunité de procéder à la vente éventuelle de cet équipement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 30.